

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2021/12/17/2021033836/justel>

Dossier numéro : 2021-12-17/13

Titre

17 DECEMBRE 2021. - Arrêté royal déterminant la population des cantons judiciaires à la date du 31 décembre 2020

Source : JUSTICE

Publication : Moniteur belge du 17-01-2022 page : 1685

Entrée en vigueur : 27-01-2022

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). La population des cantons judiciaires sur base du nombre d'habitants à la date du 31 décembre 2020, est déterminée comme il est indiqué au relevé ci-annexé.

[Art. 2](#). Le ministre qui a la Justice dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#).

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 17-01-2022, p. 1686)